

DATE : 02/02/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021\_10

TITRE : REMONTEE DES DONNEES SUR VACCIN COVID

## Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédiacre-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

## Zone géographique

National

Territorial

Mesdames, Messieurs,

**La qualité des données sur les personnes vaccinées remontées dans le système d'information Vaccin Covid constitue un enjeu majeur en termes de pharmacovigilance, de suivi de la couverture vaccinale et de traçabilité des lots de vaccins administrés.**

Pour les structures qui n'auraient pas renseigné dans Vaccin Covid tous les actes de vaccination réalisés jusqu'à cette date, nous rappelons la possibilité et la nécessité de les intégrer de façon rétroactive pour permettre une exhaustivité des données. Cet impératif concerne toutes les personnes vaccinées, quel que soit leur profil par rapport à la cible vaccinale. Il doit être appliqué y compris pour les injections réalisées en début de campagne qui n'auraient pas encore été saisies dans l'outil Vaccin Covid.

En outre, lorsque les informations relatives à la première injection n'ont pas été saisies dans vaccin Covid, il est demandé de procéder à une régularisation lors de la seconde injection en intégrant également les données relatives à la première injection (en inscrivant bien la date de la première injection).

Enfin, grâce à une évolution de l'outil en date du 28 janvier, Vaccin Covid comporte désormais **une case à cocher pour indiquer si la personne est un professionnel de santé, en distinguant plusieurs catégories**. Il est essentiel que cette information soit saisie y compris pour les secondes injections des personnes ayant reçu une première injection avant le 28 janvier.

L'ensemble de ces données sont essentielles pour assurer une traçabilité du parcours vaccinal.

Pour toute question sur Vaccin Covid, les établissements, les centres de vaccination et les professionnels de santé salariés peuvent également contacter la ligne dédiée au 0 800 08 12 07 du lundi au vendredi (9h à 20h, service et appel gratuits). Les professionnels de santé libéraux peuvent contacter le 3608 (service gratuit + prix de l'appel).

Plus d'informations sur Vaccin Covid et les modalités de support en cas de difficulté sont disponibles ici :  
<https://www.ameli.fr/paris/medecin/actualites/vaccination-contre-la-covid-19-le-point-sur-le-teleservice-vaccin-covid>

En vous remerciant vivement pour la bonne prise en compte de ces consignes.

**Pr. Jérôme Salomon**  
*Directeur Général de la Santé*

*Signé*